GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VIENNE

# SC - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée d'associés décidant la modification de la dénomination, (l'ancienne dénomination devra figurer dans la décision)
- Publier un avis de modification dans un journal d'annonces légales. Il doit notamment indiquer la nouvelle dénomination et l'ancienne dénomination.
- Si vous exercez une activité réglementée : veillez à procéder à une modification de votre agrément ou autorisation auprès de l'organisme l'ayant délivré.

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

## Les documents à joindre au dossier de modification

### Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société décidant du changement de dénomination, certifié conforme par le représentant légal
- un exemplaire des statuts à jour daté et certifié conforme par le représentant légal

## Pièces justificatives à joindre au dossier .

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité
- une attestation de parution d'un avis dans un journal d'annonces légales

## Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 185.77 € (comprenant 13,16 € de coût de dépôt d'actes).

NB: Si la société possède un ou des établissements secondaires en dehors du ressort du greffe de Vienne, ajouter 39,89 € par établissement supplémentaire situé dans des greffes différents

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 42,26 € | 0 € | 8,45 € | 5,9 € | 116 € | 172,61 € |

Greffe : émoluments fixés par les articles A.743-8 et suivants du code de commerce du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)